



Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine

Directive Habitats, Faune, Flore
et Directive Oiseaux

Numéro européen : SIC FR2601014 et ZPS
2612009

Numéro régional : SIC 29 et ZPS 12

Département : Nièvre

Arrondissement : Nevers

Communes : Béard, Beaumont-Sardolles, Billy-Chevannes, Bona, Champvert, Cizely, Coulanges-lès-Nevers, Druy-Parigny, Imphy, La Fermeté, La Machine, Limon, Montigny-aux-Amognes, Ourouër, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Eloi, Saint-Firmin, Saint-Jean-aux-Amognes, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Sulpice, Sainte-Marie, Sauvigny-les-Bois, Saxi-Bourdon, Sougy-sur-Loire, Thianges, Trois-Vèvres, Ville-Langy

Surface : 32 818 hectares



Au sud-ouest du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine » et la zone de protection spéciale du même nom se distinguent par leur paysage où alternent massifs forestiers, prairies bocagères et prairies humides. Drainés par un chevelu de ruisseaux et ruisselets et ponctués de zones humides, ils constituent des zones de reproduction, d'alimentation et de passage pour un grand nombre d'espèces animales, notamment oiseaux et amphibiens.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies et hêtraies-chênaies, les forêts de ravin et les chênaies-charmaies sont autant de milieux boisés qui procurent nourriture à plusieurs espèces d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux.

Constellées de nombreuses zones humides favorisées par un sous-sol argileux souvent imperméable, les forêts sont favorables à la rare Cigogne noire, dont le régime alimentaire est essentiellement constitué de poissons, de batraciens et d'insectes.

Les boisements abritent aussi des espèces d'intérêt européen totalement inféodées. Citons le Pic noir, le Pic mar et le Pic cendré, trois espèces se nourrissant d'insectes et de larves et utilisant leur bec pour forer des cavités dans lesquelles elles nichent, ou encore le Lucane cerf-volant, un insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les prairies : De par la grande diversité de micromammifères et d'invertébrés qu'elles abritent, les prairies constituent des territoires de chasse favorables à plusieurs espèces d'oiseaux (Busard Saint-martin, Busard cendré, espèces en migration, ...). Maillées de haies et bordées de lisières forestières et de ripisylves, elles constituent des zones vitales pour la Pie-grièche écorcheur et la Chevêche d'Athéna, deux espèces dépendantes des milieux bocagers et en nette régression dans toute leur aire de répartition.



Les cours d'eau : Les ruisseaux et leur ripisylve forment des corridors écologiques nécessaires à la dispersion des chauves-souris et du Crapaud sonneur à ventre jaune, un amphibien rare et protégé réglementairement.

Ils représentent également une zone d'alimentation pour l'avifaune et profitent au Castor

qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce des bois tendres, principalement les saules développés sur les berges.



Les milieux aquatiques : Le réseau dense de points d'eau forestiers et bocagers est indispensable au maintien des populations de Sonneur à ventre jaune et de Triton crêté, tous les deux liés aux zones humides pour leur reproduction. Ils contribuent à un apport non négligeable dans l'alimentation des oiseaux, notamment la Cigogne noire dont la reproduction dépend de la qualité des mares nourricières et des prairies humides.

Les enjeux sur le site



La gestion sylvicole actuelle permet le maintien des habitats naturels forestiers et de nombreuses espèces animales d'intérêt européen dont la présence apparaît comme un enjeu important.

⇒ Poursuivre une gestion adaptée aux habitats naturels et aux espèces associées.



Les prairies, occupant une surface significative et abritant un remarquable cortège floristique et faunistique constituent un des enjeux principaux. Du fait des activités d'élevage extensives actuelles, garantes des milieux ouverts et des éléments du paysage associés (haies, bosquets, ...), elles se trouvent dans un état de conservation satisfaisant.

⇒ Poursuivre les activités agropastorales extensives et préserver le maillage bocager.



Les cours d'eau exploités par le Crapaud Sonneur à ventre jaune constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. Peu menacés par les pratiques forestières et agricoles réalisées ici de façon extensive, ils peuvent toutefois faire l'objet d'activités humaines défavorables aux espèces animales associées. La généralisation de parcours de pêche serait, en effet, à l'origine de dérangements, particulièrement préjudiciables sur les secteurs d'alimentation de la

Cigogne noire.

⇒ Maintenir les cours d'eau et prendre en compte la sensibilité des espèces dans les pratiques des activités sportives et de loisirs.



Les milieux aquatiques, pour lesquels l'enjeu est principalement lié au cortège faunistique qui leur est associé, sont parfois sujets à des activités humaines pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

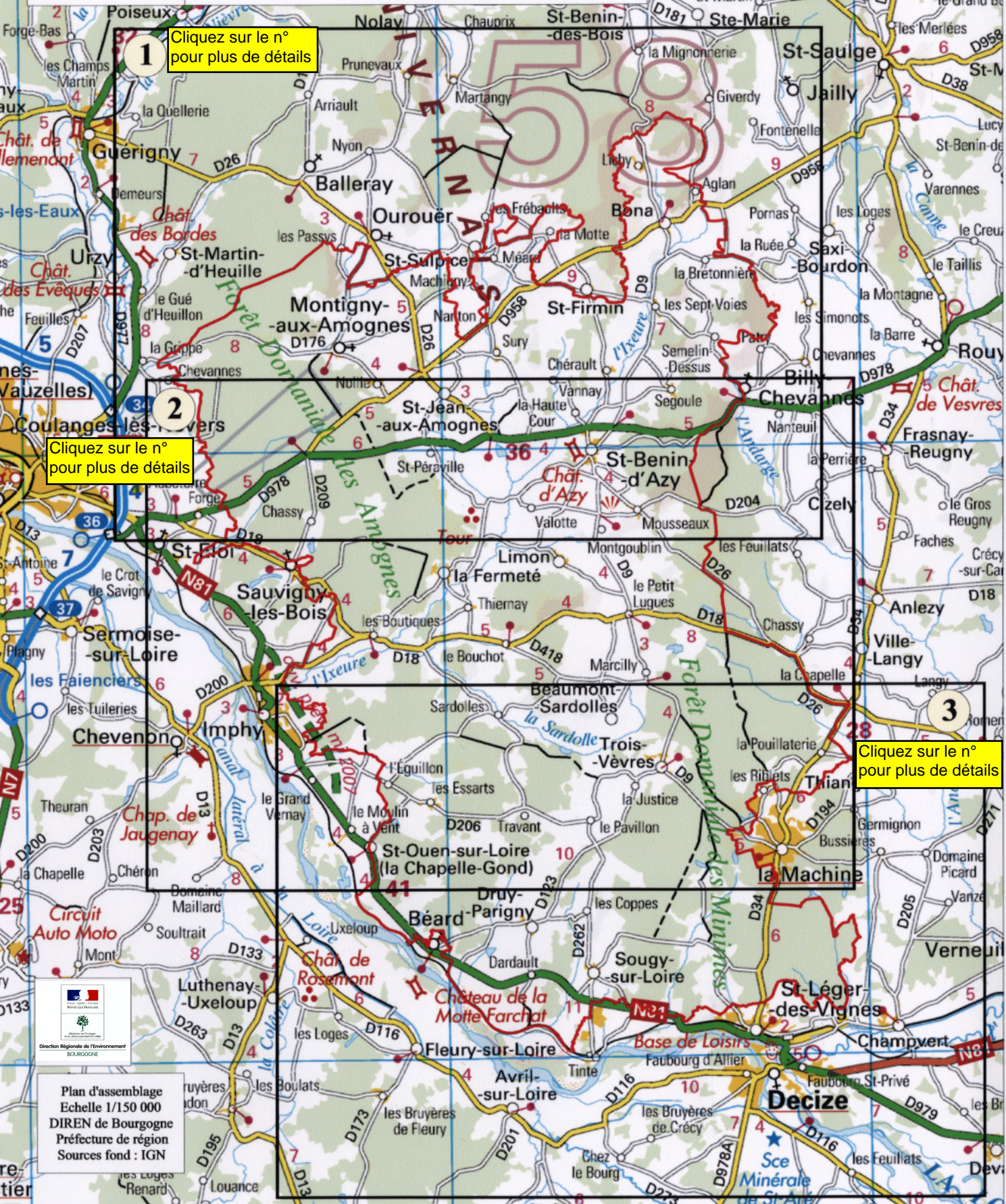
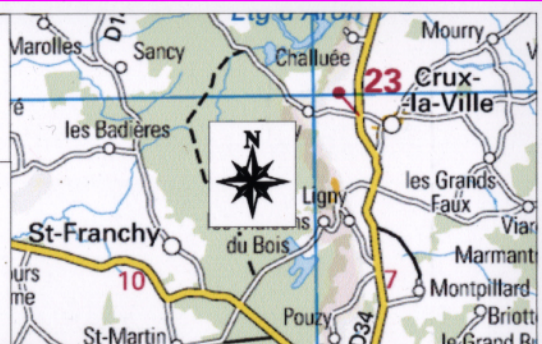
⇒ Préserver les points d'eau et leur fonctionnalité.

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX
PROJET DE ZONE DE PROTECTION SPECIALE
ET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

Région Bourgogne - Département de la Nièvre

SIC:
N°U.E : FR2601014
ZPS
N°U.E : FR 2612009

**BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES
DES AMOGENES ET DU BASSIN DE LA MACHINE**
PLAN D'ASSEMBLAGE DES PLANS DE SITUATION
PROPOSITION DE SITE
Février 2007



Cliquez sur le n°
pour plus de détails

Cliquez sur le n°
pour plus de détails

Cliquez sur le n°
pour plus de détails



Plan d'assemblage
Echelle 1/150 000
DIREN de Bourgogne
Préfecture de région
Sources fond : IGN